

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 23 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal BOISSONNET, Amélie DANEL, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, Mmes Danielle RANCY, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle SEYCHAL, Agnès VACHER, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. Gérard CHASSAING a donné pouvoir à M. Laurent SAUNON, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Mathieu MORIOU a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, M. Jean-Pierre RODIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à M. Matthieu-Pierre GAVAIX.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-32 : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'adoption de la norme comptable et budgétaire M 57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

M. le Maire soumet, à l'assemblée délibérante, le vote du budget de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 494 105 €
 - Section d'investissement : 2 256 068 €
- soit un total de 5 750 173 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget Primitif 2026 tel que présenté par l'Adjoint en charge des finances.

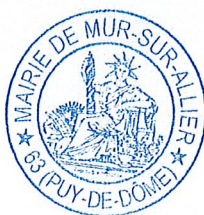
Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 29 avril 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 30 avril 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

